

Madame, Monsieur,

Conformément à votre demande, vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à l'examen du permis de chasser ainsi que le calendrier.

Nous vous rappelons que cette demande est à compléter **recto verso** et à adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne, accompagnée de :

- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Deux photographies de moins de 6 mois conformes aux normes en vigueur,
- Un certificat médical (au verso du dossier d'inscription).
- Le document relatif aux obligations du service national pour les personnes concernées (*cf demande d'inscription : document rouge*).
- Un chèque de 46 € pour les majeurs ou de 31 € pour les mineurs à l'ordre de l'O.F.B (Office Français de la Biodiversité) correspondant aux frais d'inscription et d'édition du titre permanent.
- Un chèque de 25 € à l'ordre de la Fédération des Chasseurs, correspondant aux frais de formation et à l'envoi d'un manuel du permis de chasser **ou** un règlement de
- 10 € correspondant uniquement aux frais de formation.

**Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte pour une inscription à l'examen.**

### **Votre formation va se dérouler en deux étapes.**

Vous allez être convoqué, dans un premier temps, à une formation théorique (durée : environ 2h30). Il vous y sera exposé les fondamentaux pour bien préparer et réussir votre examen.

Puis vous serez convoqué à une formation pratique (durée : ½ journée, plus ou moins longue suivant le nombre de candidats et le déroulement). Vous pourrez ainsi mettre en pratique toutes les règles de sécurité nécessaires à l'exercice de la chasse.

Ces formations sont obligatoires. Toute absence entrainera une réinscription payante.  
(arrêté ministériel du 07/10/13 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,  
S. PETIT

**N.B. : Merci de nous communiquer vos coordonnées téléphoniques/MAIL**

## DATES DES FORMATIONS ET DES EXAMENS DU PERMIS DE CHASSER 2022

1 <sup>ème</sup> session (44 places)	2 <sup>ème</sup> session (44 places)	3 <sup>ème</sup> session (44 places)	4 <sup>ème</sup> session (44 places)	5 <sup>ème</sup> session (33 places)
<p><u>FORMATION théorique (2h30)</u> Vendredi 4 février (Matin ou Après-midi) <u>Formation pratique ( 1/2 journée au choix, inscription lors de la formation théorique)</u> Lundi 7 février (après-midi) Mercredi 9 février Vendredi 11 février Lundi 14 février (après-midi) Mercredi 16 février (après-midi) Vendredi 18 février (après-midi)</p>	<p><u>FORMATION théorique (2h30)</u> Vendredi 20 mai (Matin ou après-midi) <u>Formation pratique ( 1/2 journée au choix, inscription lors de la formation théorique)</u> Lundi 23 mai Mercredi 25 mai Mercredi 1er juin Vendredi 3 juin</p>	<p><u>FORMATION théorique (2h30)</u> Vendredi 1er juillet (Matin ou après-midi) <u>Formation pratique ( 1/2 journée au choix, inscription lors de la formation théorique)</u> Lundi 4 juillet mardi 5 juillet mercredi 6 juillet Vendredi 8 juillet</p>	<p><u>FORMATION théorique (2h30)</u> Vendredi 26 Août (Matin ou Après-midi) <u>Formation pratique ( 1/2 journée au choix, inscription lors de la formation théorique)</u> Vendredi 2 septembre Lundi 5 septembre Mercredi 7 septembre Vendredi 9 septembre</p>	<p><u>FORMATION théorique (2h30)</u> Vendredi 7 octobre (Matin ou après-midi) <u>Formation pratique ( 1/2 journée au choix, inscription lors de la formation théorique)</u> Lundi 17 octobre Mercredi 19 octobre Vendredi 21 octobre</p>
<p><u>EXAMEN (3/4 d'heure)</u> Lundi 28 février Mardi 1er mars Jeudi 3 mars Vendredi 4 mars</p>	<p><u>EXAMEN (3/4 d'heures)</u> Lundi 13 juin Mardi 14 juin Jeudi 16 juin Vendredi 17 juin</p>	<p><u>EXAMEN (3/4 d'heures)</u> Lundi 18 juillet Mardi 19 juillet Mercredi 20 juillet Jeudi 21 juillet</p>	<p><u>EXAMEN (3/4 d'heures)</u> Lundi 19 septembre Mardi 20 septembre Jeudi 22 septembre Vendredi 23 septembre</p>	<p><u>EXAMEN (3/4 d'heures)</u> Lundi 31 octobre Jeudi 3 novembre Vendredi 4 novembre</p>

**SESSION CHOISIE :**



N° 13945\*05

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER

Code du service national articles L.113-4 et L.114-6
Code de l'Environnement articles L.423-2, L.423-5 à L.423-11, L.423-25, R.423-2 à R.423-11 et R. 423-25
Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser
Arrêté du 29 janvier 2020 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser en Guyane

Agrafez ici vos photos d'identité

sans les détacher l'une de l'autre et

après avoir porté vos nom et prénoms au dos

(pas d'agrafe sur le visage)

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix, (à l'OFB pour les examens organisés en Guyane) qui la transmet à l'Office français de la biodiversité.

Votre demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
de deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm et de préférence en couleur) récentes (datant de moins de 6 mois) et identiques à agraffer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au dos) ;
du certificat médical, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement (reproduit au dos de la présente demande), daté de moins de deux mois au jour de votre inscription; en Guyane, le représentant de l'Etat peut dispenser les candidats résidant des zones mal desservies du certificat médical sous réserve qu'ils produisent une déclaration sur l'honneur qu'ils ne sont pas atteints d'une affection mentionnée au 6° de l'article L. 423-15 du même code
des documents ci-après relatifs aux obligations du service national, si vous êtes français et si vous avez entre 16 à 25 ans :
- vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans : aucun justificatif n'est à produire
- vous avez entre 16 et 18 ans, il faut joindre à la demande :
une attestation de recensement ou le certificat de participation si vous avez déjà participé à la « journée défense et citoyenneté »
- vous avez entre 18 et 25 ans, il faut joindre à la demande :
le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté »
ou une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée défense et citoyenneté, ce document comportant obligatoirement une date de validité
ou une attestation individuelle d'exemption
si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de l'autorisation de votre représentant légal (père, mère, tuteur ou juge des contentieux de la protection) ;
de la déclaration sur l'honneur (figurant ci-dessous) que vous aurez signée vous-même (que vous soyez mineur(e), majeur(e) ou majeur(e) en tutelle), attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen et à la délivrance du permis de chasser listées au dos de la présente demande ;
à l'exception des demandes en Guyane, d'un chèque bancaire ou postal, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16€ et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 30 € (15 € pour les mineurs) libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Office français de la biodiversité»

VOTRE IDENTITE

Madame Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance :

Votre nom d'usage(1) :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) :

Département :

Votre adresse N° et rue :

Commune :

Code postal :

Votre nationalité :

Téléphone fixe (facultatif) : - téléphone portable :

Adresse électronique (facultatif) :

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

Je demande mon inscription à l'examen et la délivrance du permis de chasser. Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription ou à la délivrance du permis de chasser, figurant au dos de la présente demande, ne m'est applicable.

Fait à :

le :

Portez votre signature (le candidat) dans le cadre ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) :

Empty box for candidate signature

IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL

dans le cas où vous êtes mineur(e) : Père Mère Tuteur (\*)

dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle : Juge des contentieux de la protection (\*)

(\*) Cochez la case qui vous concerne

Madame Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerne

Nom de naissance :

Nom d'usage(1) :

Prénoms :

J'autorise le candidat désigné ci-dessus dans le cadre « identité » à s'inscrire à l'examen et à demander la délivrance du permis de chasser.

Fait à Signature du représentant légal : (et cachet du tribunal si majeur en tutelle)

le :

Empty box for representative signature and stamp

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'Office français de la biodiversité

